



10 Mai 2026



## *Avis de Course*

<b>Epreuve :</b>	<b>Championnat de Seine et Marne</b>
<b>Support / Classe :</b>	<b>INQ</b>
<b>Grade :</b>	<b>5A</b>
<b>Date :</b>	<b>10 Mai 2026</b>
<b>Lieu :</b>	<b>LA SEINE</b>
<b>Autorité Organisatrice :</b>	<b>ASSFV -Voile</b>

Epreuve de Grade : **5A INQ**  
Support / Classe : **Quillards et Habitables**  
Autorité organisatrice : **ASSFV**  
Lieu : **La Seine**

**Préambule:** Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFV a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. La régate sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
2. Admissibilité et Inscriptions :

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

- 2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux **Quillards et Habitables (poids limité a 1000 kg)**
  - Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - a : leur licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » valide
    - b : Pour les mineurs leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagné d'une autorisation parentale
    - c : si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 2.2 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - a : un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - b : le certificat de jauge ou de conformité,
  - c : un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - d : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
3. Droits à payer : Les droits requis sont de 0 €
4. Programme : - Confirmation des inscriptions et mise à l'eau des bateaux le 10 mai 2026 à partir de 09h00.
  - Signal d'avertissement de la première course à : 11h30
  - Nombre de course maximum : 6
  - Remise des prix prévue le 10 mai 2026 à partir de 16h30

**NB : Les bateaux pourront être parqués le samedi 9 mai après midi : prévenir JL Hayes**

**E-Mail: [jlhayes@assfv.com](mailto:jlhayes@assfv.com)**

**Tel 06 07 94 09 10 (par SMS de préférence)**

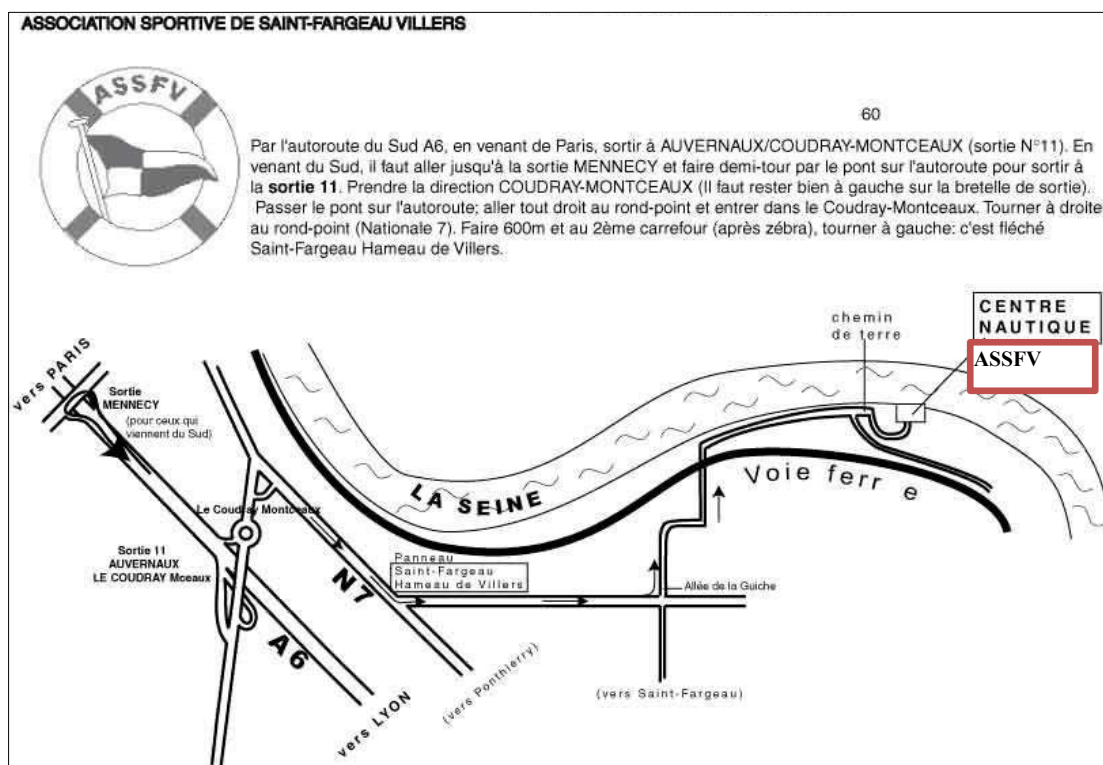
5. Jauge : Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de leur classe.
6. Instructions de Course : - Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.
7. Les parcours et la zone de course seront définis dans les annexes
8. Système de pénalité : la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
9. Classement
  - 9.1 : 1 course doit être validée pour valider la compétition.
  - 9.2 - a : Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - b : Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
10. Responsabilité : - Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
11. Informations complémentaires : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**Jean-louis HAYES**

**Tel : 06 07 94 09 10.**

☐: [jlhayes@assfv.com](mailto:jlhayes@assfv.com)

**Merci de préciser par mail votre venue, pour nous aider a nous organiser : accueil , buffet .**



[48.573111, 2.531877](tel:48.573111,2.531877)

° 34' 23.20", +2° 31' 54.76"



**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)  
REGATE-5A-INQ  
Dimanche 10 Mai 2026  
Association Sportive de St Fargeau Villiers  
GRADE 5A**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.  
1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.  
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 45 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur la cabine du comité de course.  
3.2 Le PC course est situé au club house de l'ASSFV.  
3.3 Sur l'eau, le comité de course peut veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72 si ceux-ci sont équipés (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en côté de la cabine.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing
12/10/2025	INQ + HN - ASSFV	11h00

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **11h30**.  
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. *Le dernier jour de course, il n'y aura pas de signal d'avertissement donné après 15h30.*

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Départ commun : Pavillon comportant l'emblème de la classe TEMPEST.

## 8. ZONES DE COURSE

La zone de course va du pont de Ponthierry à Morsang sur Seine, cf. plan en **annexe ZONES DE COURSE**

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Sens du départ : indiqué par une flèche.

## 10. MARQUES

10.1

Marque de départ / Marque d'arrivée	Marques de Parcours
Néant – Repère : extrémité aval du ponton de la rive opposée à la cabine	2 Bouées jaune

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera l'alignement des 2 pointes de flèche visualisé par la position du pavillon Orange coté cabine et l'extrémité aval du ponton de la rive opposée à la cabine.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée **est la même que la ligne de départ. Le pavillon orange est remplacé par un pavillon bleu.**

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
<b>Toutes</b>	<b>50mn</b>	<b>1h</b>

16.2 Les bateaux ne finissant pas **40 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au PC Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
- Départ : Bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Evacuation des détritrus
  - Communication radio et téléphone
- 17.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
  - b. Pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 63.7(b) et 61.2.

## 18 CLASSEMENT

- 18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
  - (b) Quand **4 à 6** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.2 *[DP]* *[NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 *[SP]* *Règles propres à la navigation sur la Seine*

Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.

**Les péniches sont précédées d'un canot de sécurité du Club : tout passage entre la péniche ou le train de péniche et le canot de sécurité entraîne la disqualification immédiate pour la course en cours.**

- 19.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

**26. PRIX**

Les résultats seront proclamés à partir de 16h30

**Arbitres désignés :**

Président du comité de course : Laurent NALIS

Adjoint Comité de course : Evelyne BRANDON

Président du jury :

Commissaire aux résultats : Laurent NALIS

## ANNEXE ZONE DE COURSE

### Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray



Obstacle



## ANNEXE PARCOURS



Parcours – Départ Amont : D – 1 – 2 – A

Parcours – Départ Aval : D – 2 – 1 – A

*1 ou 2 tours sont possibles pour les parcours : le nombre de tours est affiché à la cabine du C.C. sur un panneau.*

Toutes les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.  
La ligne de départ/arrivée est une porte à passer à chaque passage.